

Séance du 15 Septembre 2026

Nombre de Conseillers : Présents : 15 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 14

Date de la convocation : 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire.

Présents : M. BERHAULT Y ; LUCIENNE A ; GOUVARY G ; CHEVALIER L ; HENRY C ; BERTHEU C ; TRAVERT M ; BERTHEU J-M ; BIGNON S ; CHRETIEN B ; COMMEREUC P ; FONTAINE G ; FROUGET L ; MANIVEL S ; OGIER J

Absents excusés :

Pouvoirs :

Monsieur Serge BIGNON ne participe pas au vote.

Madame FONTAINE Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

#### **2026/56 : CIMETIERE : ESPACE DE DISPERSION ET REGLEMENTATION**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 11 octobre 2025 ou le projet de création d'un jardin du souvenir a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que l'espace de dispersion des cendres doit être doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts conformément à l'article L 2223-2 du CCGT.

#### **Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** que ce dispositif d'identification soit une plaque individuelle fourni par la commune à la charge de la famille du défunt.

**FIXE** le tarif de la plaque à 40 €.

**FIXE** le tarif de l'emplacement à 60 € pour 15ans.

**APPROUVE** que le style d'écriture pour la plaque soit en caractère l'antique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Yvon BERHAULT

